

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-49

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 4

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 05 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme -BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET André - BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET André à MESTRE Françoise - BOISSET Vincent à SEGOND Eric - LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet AUTORISATION DE DEFENSE DANS L'AFFAIRE MUSCA

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le contentieux MUSCA / Commune de Freissinières

Monsieur le Maire propose de prendre Maître Yann ROUANET ainsi que CSD AVOCATS pour assurer la défense de la Commune de Freissinières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Approuve l'exposé du Maire.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 005-210500583-20230612-202349-DE

Autorise le Maire à défendre la Commune dans l'affaire MUSCA/Commune de Freissinières.

Autorise le Maire à prendre Maître Yann ROUANET ainsi que CSD AVOCATS afin d'assurer la défense de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

